

Procès-verbal du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la nouvelle Salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Mme HINCELIN Marie-Noëlle.

Nombre de Membres : 12

En exercice : 12

Présents : 11

Etaient Présents : HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, DEROUETTE Jean-Paul, GRUEL Sébastien, BEASSE Christophe, BELINE Aurélien, BENMANSOUR Hamid, BRECHET David, LOUIN Joëlle, MORLIER Catherine, RENAUDIER Olivier.

Absents excusés : PICQUET Marc-Antoine

M. RENAUDIER Olivier, élu secrétaire.

Date de la convocation : le 12 février 2026

L'ordre du jour :

- a) Subventions associations 2026
- b) Argent de poche 2026
- c) Prix de vente caveaux réhabilités (exercice 2026)
- d) Demande d'Admission en Non-Valeur
- e) Demande mise à disposition Salle de L'Union pour l'organisation Miss Small Beauty Pays de La Loire 2026
- f) Divers :

Mme Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Mme Le Maire fait approuver le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2026 0008

Subventions associations 2026

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des courses cyclistes organisées par le Pays de Craon, se dérouleront le 29 mars 2026 au sein de la Commune.

Une prime exceptionnelle a été demandée par les organisateurs de cet événement sportif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé par 7 voix pour et 4 voix contre de participer de la façon suivante :

- 300 Euros de primes.
- 3 Paniers garnis offerts.
- Le vin d'honneur offert par la Commune.

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des subventions accordées par la Commune aux associations 2026 :

ASSOCIATIONS	2026
1 AFN Anciens combattants Victimes de Guerres	150 €
2 Club de la gaité	850 €
3 Cyclo Cuilléen	350 €
Prime exceptionnelle Course pays de Craon	300 €
4 Ecole JY Cousteau Association parents d'élèves	400 €
5 Familles Rurales	150 €
6 Football Cuillé Saint-Poix	1 350 €
7 GACC y compris animation guinguette	800 €
13 Music Club Cosséen	150 €
15 Sauvegarde du patrimoine	0 €
16 FR Randonnées	40 €
	4 540 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (11 voix pour) comme suit, un budget de 4 540 Euros de subventions pour l'exercice 2026.

Autorise Mme Le Maire à effectuer les écritures comptables.

N° 2026 0009

Argent de Poche 2026

Mme Le Maire propose de renouveler l'opération « Argent de Poche » pour l'année 2026, avec l'aide de la Communauté de Communes du Pays de Craon et en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Service Cohésion Sociale.

Ce dispositif permettra aux jeunes cuilléens de 15 à 18 ans de participer à différents travaux de rénovation ou d'embellissement de la Commune accompagné d'un bénévole contre une rémunération de 5 Euros de l'heure, dans la limite de trois heures effectuées par jour.

Mme Le Maire propose :

- Une semaine au printemps
- Trois semaines en été
- Une semaine en novembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité (11 voix pour) ce dispositif.

N° 2026 0010

Prix de vente caveaux réhabilités (exercice 2026)

Monsieur Jean-Paul DEROUETTE, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal de réactualiser les tarifs des « caveaux réhabilités ».

Les tarifs retenus sont les suivants :

- Caveau (1 place) : 350 Euros
- Caveau (2 places) : 550 Euros
- Caveau (3 places) : 750 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 voix abstention de retenir les différents prix de vente de « caveaux réhabilités ».

N° 2026 0011

Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal que le comptable n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres figurants sur la liste ci-jointe.

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	409.19 Euros	
6542	0.00	
Total	409.19 Euros	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour d'admettre en non-valeur la somme de 409.19 Euros.

N° 2026 0012

Demande mise à disposition Salle de L'Union pour l'organisation de l'élection Miss Small Beauty Pays de La Loire 2026

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu une demande d'une mise à disposition gracieuse de la Salle de L'Union de la part d'un membre de la délégation régionale Miss Small Beauty Pays de La Loire afin d'organiser le 26 septembre 2026 une élection de Miss Small Beauty.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 voix abstentions, d'accepter la demande de la délégation régionale Miss Small Beauty Pays de La Loire concernant l'utilisation gratuite de la Salle de L'Union pour le 26 septembre 2026.

Questions diverses

- Projet du Château Bois Cuillé
- Prochain Conseil Municipal le jeudi 05 mars 2026

Fin de la séance : 21h21

Mme HINCELIN Marie-Noëlle
Maire



M. RENAUDIER Olivier
Secrétaire de séance



Commune de Cuillé
Séance du 19 février 2026

RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

Délibération N° 2026 0008	Page 327	Subventions associations 2026
Délibération N° 2026 0009	Page 327	Argent de poche 2026
Délibération N° 2026 0010	Page 327-328	Prix de vente caveaux réhabilités
Délibération N° 2026 0011	Page 328	Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables
Délibération N° 2026 0012	Page 328	Demande mise à disposition Salle de L'Union pour l'organisation de l'élection Miss Small Beauty Pays de La Loire 2026

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Délibération N° 2026 0008	7 11		4
Délibération N° 2026 0009	11		
Délibération N° 2026 0010	9	1	1
Délibération N° 2026 0011	11		
Délibération N° 2026 0012	8	2	1